Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8570981
Centre d'intérêt: 200

Association des universités et collèges du Canada.

Mémoire au Comité sénatorial spécial sur la jeunesse / de l'Association des universités et collèges du Canada. -- [Ottawa] : L'Association, 1985.
8 p. ; 28 cm.

Descripteur(s): *Population étudiante *Femme *Admission à l'université *Chômage *Avantage de l'éducation *Recherche *Financement *Universitaire (Niveau)

Dans ce mémoire soumis au Comité sénatorial sur la jeunesse, l'Association des universités et collèges du Canada aborde diverses questions propres aux universités. On y souligne l'accroissement des effectifs universitaires entre 1950 et 1984 et la place maintenant occupée par les femmes dans les universités. On y rappelle que les demandes d'admission ne cessent d'augmenter en dépit de la stabilisation du groupe de 18 à 24 ans et que le taux de chômage varie en fonction du niveau d'instruction. On y traite brièvement de l'importance de la formation et la recherche universitaire, et l'on déplore, en conclusion, qu'un financement insuffisant du système universitaire compromette la qualité de l'enseignement et limite les possibilités d'accès à l'université.

Type de document: m

EDRS 8570981

Association of Universities and Colleges of Canada

Association des Universités et Collèges du Canada

EDUQ 8570981

MÉMOIRE AU COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR LA JEUNESSE

de l'Association des Universités
et Collèges du Canada

Août 1985

L'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC) se réjouit de l'établissement, par le Sénat du Canada, de ce Comité pour l'étude d'une question qui revêt une importance extrême pour l'avenir de notre pays: sa jeunesse. L'AUCC est reconnaissante de l'occasion qui lui est offerte de se présenter devant le Comité sénatorial spécial sur la jeunesse pour discuter du rôle de l'Association et de la participation de ses membres dans le secteur de l'enseignement aux jeunes.

L'AUCC est une association nationale groupant 73 établissements qui confèrent des grades. Ses membres sont divers, variant entre les grands établissements d'enseignement et de recherche jouissant d'une réputation internationale et les petits collèges d'enseignement des arts libéraux au niveau du premier cycle et certains établissements spécialisés. L'Association s'efforce de servir les intérêts communs de ses membres, coordonne les initiatives nationales de ses établissements membres et fait valoir les intérêts de la communauté universitaire auprès du gouvernement du Canada, du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada, du grand public et à l'occasion de forums nationaux et internationaux.

En plus des activités qu'elle exerce sur le plan national, la Division des relations internationales et de l'administration des bourses d'étude surveille et dirige les relations interuniversitaires de l'Association avec les pays industrialisés. A cette fin, elle tient la communauté universitaire canadienne au courant des événements dans le domaine de l'éducation, sur le plan international, et elle facilite les échanges de professeurs et d'étudiants. Par voie de contrats, la Division administre des programmes de bourses et d'échanges, au niveau des 1er, 2e et 3e cycles, au nom des gouvernements canadien et étrangers et des

sociétés canadiennes. Elle administre en outre le Programme de bourses du Commonwealth au Canada. Le Secrétariat de l'AUCC pour le développement international travaille à renseigner davantage les universités canadiennes sur les occasions de participation au développement international et il facilite l'établissement de liens entre les universités canadiennes et leurs homologues des pays en voie de développement.

Bien que leur taille et l'éventail de leurs activités puissent varier, tous les établissements membres de l'AUCC contribuent abondamment et de façon importante à la prospérité sociale, économique et culturelle de leur collectivité immédiate, de leur province et du pays, dans son ensemble. Les universités s'efforcent de remplir une foule de mandats dont aucun ne tient davantage à leur raison d'être que celui de l'enseignement aux jeunes. La création et la transmission du savoir et des aptitudes dans un large éventail de disciplines et de professions constituent ce qu'on pourrait appeler la fonction essentielle des universités. L'université offre le milieu le plus favorable au développement intégral du processus d'analyse chez l'étudiant. En favorisant l'étude, l'analyse et la critique des vérités perçues, des moeurs et de l'évolution scientifique, l'université contribue au développement intellectuel de ses étudiants, dans l'intérêt à la fois de l'individu et de la société.

Au moment où les universités entraient dans les années 1960, des projections démographiques faisaient voir qu'un nombre considérablement accru de Canadiens allaient demander leur admission aux établissements d'enseignement supérieur. Cette pression, ajoutée à un appui grandissant du public en faveur d'un investissement important dans l'enseignement supérieur, a donné lieu à une expansion sans précédent du système universitaire. Les universités ont répondu positivement aux appels des années 1960 et 1970, principalement en offrant un plus grand nombre de places

et de programmes pour satisfaire la clientèle de plus en plus nombreuse. A l'heure actuelle, leur tâche consiste à répondre aux demandes portant sur une gamme modifiée de programmes préparant à un grade et à maintenir un niveau élevé d'excellence dans toutes les entreprises universitaires. L'augmentation des inscriptions à plein temps, qui sont passées de 68.6 mille en 1950 à 450.5 mille en 1984 paraît dans la colonne des inscriptions totales, au Tableau 1.

Tableau 1

Effectifs universitaires, certaines années, de 1950-1951 à 1983-1984

(chiffres en milliers)

	1er CYCLE			2e et 3e CYCLES			TOTAL		
	Total	Femmes	%	Total	Femmes	%	Total	Femmes	%
Temps plein									
1950-51	64.0	13.9	21.7	4.6	0.7	15.2	68.6	14.6	21.3
1963-64	146.8	42.8	29.2	11.1	1.8	16.2	158.0	44.6	28.2
1973-74	295.0	116.8	39.6	37.1	9.7	26.1	332.1	126.4	38.1
1983-84	397.3	188.3	47.4	53.2	20.1	37.8	450.5	208.4	46.3
Temps partiel									
1950-51	..	..	..	..	..	..	..	..	..
1963-64	50.4	19.6	38.9	6.5	1.1	16.9	56.9	20.8	36.6
1973-74	137.7	74.3	54.0	23.5	6.4	27.2	161.1	80.7	50.1
1983-84	244.8	147.5	60.3	33.9	14.9	44.0	278.7	162.4	58.3

Sources: 1950-1951: Statistique Canada. Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation, de la Confédération à 1975. Cat. 81-568

1963-1964, 1973-1974: Statistique Canada. Les statistiques sur l'éducation pour les années soixante-dix, 1979. Cat. 81-569.

1983-1984: Statistique Canada. L'éducation au Canada, 1984. Cat. 81-229.

Comme on peut le constater d'après le tableau 1, les femmes représentent un pourcentage de plus en plus élevé de la population étudiante. Alors qu'elles comptaient pour 21.3 p. 100 des inscriptions à plein temps en 1950-1951, en 1983-1984 cette proportion atteignait 46.3. En 1982, les femmes se sont vu conférer 51 p. 100 des baccalauréats accordés, 40 p. 100 des maîtrises et 25 p. 100 des doctorats. Les pourcentages correspondants pour 1971 s'établissaient à 38, 22 et 9, respectivement.

Bien que les femmes s'inscrivent principalement dans les domaines traditionnels, les inscriptions d'étudiantes à plein temps au niveau du premier cycle ont augmenté dans des domaines non traditionnels comme l'agriculture, le commerce et l'administration des affaires, le génie et les sciences appliquées, la médecine, la pharmacie, le droit et la médecine vétérinaire. Au niveau des grades supérieurs, les inscriptions d'étudiantes à plein temps ont augmenté dans des domaines d'études comme l'agriculture, le génie et les sciences appliquées et les mathématiques de même que les sciences physiques.

Les demandes d'admission à l'université ont continué d'augmenter en dépit de la stabilisation au niveau du groupe de 18 à 24 ans qui représente présentement de 75 à 80 p. 100 de la population universitaire globale. Alors qu'une projection veut que ce groupe décline au cours de la prochaine décennie, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il se produira une baisse correspondante des inscriptions aux universités. Le taux de participation à plein temps aux études universitaires chez les membres de ce groupe a augmenté de sorte qu'en 1983-1984 il avait atteint 13.5 p. 100. Le taux de participation aux études universitaires chez les jeunes Canadiens demeure de beaucoup inférieur aux taux de participation aux États-Unis.

Il est particulièrement intéressant de noter la hausse constante du taux de participation chez les femmes: depuis cinq ans, il est passé de 10.2 p. 100 à 12.7 p. 100 pour le groupe de 18 à 24 ans. (Tableau 2).

Tableau 2

Effectifs universitaires à temps plein, selon la population de 1979-1980 à 1983-1984

		1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984
		%	%	%	%	%
1er cycle	H	18.9	19.1	19.6	20.6	21.6
Groupe de	F	16.1	16.6	17.6	18.7	20.2
18 à 21 ans	T	17.5	17.9	18.6	19.7	20.9
2e et 3e cyclee	H	4.0	4.2	4.3	4.4	4.6
Groupe de	F	2.2	2.4	2.5	2.7	2.8
22 à 24 ans	T	3.1	3.3	3.4	3.6	3.7
Effectif total	H	12.7	12.9	13.2	13.8	14.4
Groupe de	F	10.2	10.6	11.2	11.8	12.7
18 à 24 ans	T	11.5	11.7	12.2	12.8	13.5

Source: Statistique Canada. L'éducation au Canada, 1984. Cat. 81-229.

L'importance d'un grade universitaire aux fins d'un emploi dans l'avenir se trouve confirmée par la statistique du chômage établie selon le niveau d'instruction. Le Tableau 3 indique, pour l'ensemble de la population, un taux de chômage de 11.3 p. 100, alors que dans le cas des détenteurs d'un grade universitaire ce taux atteint à peine 5.3 p. 100.

Tableau 3

Taux de chômage selon le niveau d'instruction, 1984
Moyennes annuelles

Niveau d'instruction	Population de 15 ans et plus	Population de 15 à 24 ans	Population de 25 ans et plus
0 à 8 années	13.4	29.2	11.9
Études secondaires[1]	13.0	19.5	10.4
Certaines études postsecondaires	11.2	14.2	9.5
Certificat ou diplôme postsecondaire	8.4	11.9	7.5
Grade universitaire			
TOTAL	11.3	17.9	9.3

Source: Statistique Canada. La population active. Cat. 71-001

1 Études secondaires complètes ou partielles, mais aucunes études postsecondaires

Les jeunes diplômés peuvent s'attendre à passer par un certain nombre de carrières durant leur vie. Les universités continueront d'accroître la compétence intellectuelle de leurs étudiants pour leur permettre de satisfaire à des exigences changeantes diverses. Il existe un besoin évident d'étudiants possédant des connaissances et des aptitudes qui sont en demande sur le marché du travail. Il faut reconnaître en même temps qu'un bon nombre des professionnels les plus hautement spécialisés ont obtenu leurs premiers grades dans les secteurs des humanités, des sciences sociales ou des sciences pures. Cette tendance est nettement préférée à une option en faveur de la formation dans un doma professionnel étroitement spécialisé, immédiatement après l'obt tion du diplôme d'études secondaires. L'ample bagage de connaissances générales acquises dans ces disciplines

fondamentales assurera aux diplômés la base et la souplesse voulues pour leur permettre de s'engager ensuite dans des programmes d'études plus spécialisées et réussir la transition entre les diverses carrières qu'un bon nombre d'entre eux peuvent s'attendre à devoir embrasser au cours de leur vie de travail.

L'importance que revêt, pour l'avenir, notre investissement dans l'éducation de la jeunesse du Canada appelle une insistance accrue et un engagement à l'égard de la pierre angulaire indispensable à l'édification de cet avenir, à savoir le capital intellectuel. Nous avons joint aux présentes observations l'Énoncé de l'AUCC sur l'accessibilité que nous estimons pertinent en l'occurrence.

Il faudra pouvoir compter sur des citoyens très instruits et possédant une solide formation pour assurer l'avancement du Canada dans l'établissement d'une économie mixte mûrement réfléchie, en mettant l'accent non plus sur les ressources mais sur la fabrication pour déboucher, en fin de compte, sur une société fondée sur les services et le savoir. Une main-d'oeuvre possédant une formation très poussée s'impose de toute nécessité si le Canada doit soutenir la concurrence sur les marchés internationaux et faire face à l'évolution rapide des techniques. Pour être à la hauteur des promesses que réserve si nettement l'avenir, les jeunes citoyens du Canada doivent posséder un esprit analytique vif, des talents de chef et des aptitudes à l'innovation qui permettront au pays de se développer et de prospérer, non seulement au cours des années 1990 mais bien avant dans le 21e siècle. Le rôle de l'université dans le développement maximal du potentiel humain du pays retiendra de plus en plus l'attention.

Au moment où le Canada entrera dans le siècle prochain, la recherche, fonction essentielle des universités, alimentera les

réserves de connaissances auxquelles le pays viendra puiser pour promouvoir son développement social, économique et culturel et elle assurera le milieu requis aux fins de l'enseignement spécialisé aux générations futures de chercheurs. De plus, la recherche nous permet de maintenir le niveau de connaissances requis pour favoriser l'excellence dans l'enseignement. Les universités du Canada participent de façon importante aux efforts déployés par le pays dans les domaines de la recherche et du développement, grâce à la recherche pure dans la plupart des domaines d'étude et grâce à leur collaboration croissante avec l'industrie dans l'application du savoir. L'énoncé de l'AUCC sur la recherche universitaire, décrivant le rôle des universités dans le travail de recherche et de développement au pays, est joint aux présentes.

Une décennie de financement insuffisant du système universitaire a compromis la qualité de la fonction enseignement et a abouti à une limitation des possibilités, sauf pour les étudiants remarquablement doués. Il arrive souvent que les étudiants d'aujourd'hui ne bénéficient pas d'un équipement des plus modernes non plus que du temps de laboratoire et d'enseignement qu'on offrait il y a quinze ans. Les collections de bibliothèque n'ont pas été mises à jour systématiquement et les installations matérielles sont délabrées. L'AUCC croit que le financement suffisant des universités du Canada constitue une priorité publique et représente une question dont il faudrait s'occuper de toute urgence si l'on veut servir convenablement les jeunes dans les années à venir.

Août 1985